



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



DIRECTION DE L'APPUI AU SECTEUR PRIVE



**ActuEntreprises
N°09**

Août 2009

L Le financement des PME au Sénégal : quelles solutions?

Dans un contexte de crise financière qui plombe davantage les efforts que l'Etat doit consentir dans la mise en place de conditions nécessaires au développement, notamment la création d'infrastructures, la création d'emplois et l'investissement dans les secteurs sociaux, une intervention croissante des entreprises dans l'activité économique est de plus en plus requise. D'ailleurs, le secteur privé est considéré, aujourd'hui, comme un levier important de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, surtout dans les pays en développement, où il est composé principalement des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Selon la charte des PME, le concept de PME englobe, d'une part, la petite entreprise qui inclut la micro entreprise et la très petite entreprise et, d'autre part la moyenne entreprise. Ladite charte définit la PME par rapport aux quatre critères à savoir l'effectif, le chiffre d'affaire annuel hors taxes, la transparence dans la tenue de la comptabilité et l'investissement.

Au Sénégal, les PME constituent la base du tissu économique. Elles représentent 80 à 90% du tissu industriel et contribuent à hauteur de 20% du PIB et 30% à la création d'emplois dans le secteur moderne et occupent l'essentiel des secteurs porteurs, notamment l'agro-industrie, le tourisme, la pêche, les télécommunications, le bâtiment, les travaux publics etc.

Cependant, elles sont confrontées à de nombreuses contraintes relatives à l'accès au financement et au marché, à un environnement juridique et institutionnel, à la faiblesse de leurs capacités techniques et organisationnelles, à la rigidité du marché du travail (conditions de licenciement encore rigides, qualification de la main d'œuvre). Ces obstacles à l'émergence d'un secteur privé fort sont encore plus pesants dans le secteur informel, qui renferme la proportion la plus importante des PME.

En définitive, ces dernières, bien que dynamiques, n'offrent pas de réelles garanties d'une croissance propauvre.

Fort de ce constat, le Gouvernement du Sénégal a pris de nombreuses initiatives pour développer le secteur

privé, plus particulièrement les PME. Il s'agit, notamment de la mise en place de structures d'appui et de financement du secteur privé, de l'adoption de la charte des PME et de la Lettre de Politique sectorielle des PME, de la mise en place du FPE, des fonds de contrepartie, etc. En outre, le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures conséquentes tendant à améliorer l'environnement des affaires dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI).

Malgré ces nombreuses initiatives, le développement des PME demeure encore timide, à cause principalement des difficultés d'accès au financement. Ce problème majeur, surtout dans un contexte de crise économique et financière risque de prendre des ampleurs plus inquiétantes.

Cet article, qui n'a pas l'ambition de faire une analyse exhaustive de la situation des PME, traite des contraintes de financement desdites entreprises et propose des solutions pour y remédier.

Les contraintes de financement des PME

Un contraste a toujours existé entre la « surliquidité » des banques et autres institutions de financement et les besoins de financement des entreprises. En effet, une étude récente sur le financement des PME en Afrique¹ révèle que les prêts destinés au financement de ces types d'entreprises ne représentent que 5,4% du total des prêts bancaires en Afrique. Au Sénégal, la part des crédits accordés au secteur privé par rapport au PIB est de 21,8%, en 2007, tandis qu'en Afrique du Sud et en Ile Maurice, la proportion est de respectivement 75,3% et 76,7%.

Les contraintes d'accès des PME aux sources de financement s'expliquent notamment par :

- la réticence des établissements de crédits ;
- la morosité de l'environnement financier ;
- la faiblesse des capacités des PME.

La réticence des établissements de crédit

Les établissements de crédit évitent de prendre des risques élevés en matière de prêts aux PME. Pour se prémunir contre le risque de non remboursement, ils exigent des garanties réelles que la quasi-totalité de ces entreprises est dans l'incapacité d'offrir. Ce qui les

¹ Revue PROPARCO sur le financement des PME en Afrique Subsaharienne, mai 2009

exclut de ce type de financement. Pour remédier à cette situation, des partenaires au développement tels que l'Agence Française de Développement, la Société financière internationale (SFI), la BOAD et l'USAID ont mis en place des fonds de garantie. Cependant, ces mécanismes sont peu utilisés du fait, principalement, de leur faible divulgation auprès des potentiels bénéficiaires.

Les normes prudentielles exigées par les autorités monétaires aux banques font que, ces dernières s'orientent plus vers le financement des grandes entreprises disposant d'une plus grande rentabilité et des garanties plus sûres. Ainsi elles ont peu d'expériences dans le domaine des prêts à la PME et ne parviennent souvent pas à faire la distinction entre le bon et mauvais client (PME). En effet, l'asymétrie d'information entre emprunteurs et établissements de crédit entrave l'instauration d'une confiance entre ces deux acteurs. Souvent, il n'existe pas d'outils permettant aux prêteurs de cerner les risques PME. Au Sénégal, le registre public, institué pour faciliter la supervision bancaire et le suivi du risque systémique, ne fournit pas aux institutions de crédit l'information requise pour développer des analyses de risque d'une manière précise. D'ailleurs, l'indicateur « obtention de prêt » du *Doing Business* 2009 de la Banque mondiale, visant à estimer les dispositifs privés et publics destinés à diminuer les risques des prêteurs (incluant le dispositif légal de protection des créanciers en cas de faillite, ainsi que le fonctionnement du système d'information sur la solvabilité des emprunteurs) classe le Sénégal au 145^{ème} rang au niveau mondial sur un total de 181 pays. Le faible taux de couverture des centrales de risque reflète davantage l'acuité des difficultés de financement des PME.

Taux de couverture des centrales de risque²

Zone	Taux de couverture des centra de risque (en %)
OCDE	64
SADC ³	17,3

² Le taux de couverture des centrales des risques, élaboré par la Banque Mondiale, mesure la proportion de la population adulte dont les informations sur le comportement de crédit sont enregistrées par au moins une centrale des risques dans le pays

³ Les taux de couverture de l'île Maurice et des Seychelles ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de la SADC

UEMOA	3,9
-------	-----

Source : Revue PROPARCO, le financement des PME en Afrique Subsaharienne et calcul de l'auteur

Le tableau, ci-dessus, montre que le taux de couverture des centrales de risque est beaucoup plus élevé dans les pays de l'Afrique australe et de l'OCDE que dans ceux de l'UEMOA. Le Sénégal, avec 4,4%, enregistre le taux le plus élevé de l'UEMOA. Par contre, certains pays membres de la SADC enregistrent des taux de couverture supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Il s'agit de l'Afrique du Sud (64,8%), de la Namibie (59,6%) et du Botswana (52,9%). C'est d'ailleurs dans ces pays où l'on trouve les programmes novateurs d'assistance financière et technique aux PME, tels que les fonds de bonification des intérêts, les fonds de participation au capital, les centres d'appui aux PME, les incubateurs pour la responsabilisation et la création d'emplois, etc.

Pour contrebalancer les risques élevés encourus au niveau des PME, les établissements de crédit, en plus des garanties exigées, fixent d'une manière élevée les taux d'intérêt et les frais appliqués aux prêts. « Les banques d'Afrique imposent, par exemple, des taux proches en moyenne de 15,6% à leurs meilleurs clients parmi les PME, alors que ces taux dépassent à peine 11% dans les autres pays en développement »⁴. Les ressources qu'elles prêtent sont de court terme et ne peuvent financer les besoins de moyen et long terme des entreprises.

Un environnement financier encore morose

Le faible développement du marché financier régional et les exigences de transparence financière, de capitalisation boursière, d'animation de marché et de diffusion d'une part du capital dans le public rendent impossible l'accès des PME au dit marché et inhibent les possibilités de refinancement de ces types d'entreprises par les établissements de crédits.

Par ailleurs, au Sénégal, le crédit-bail, réglementé depuis 1971 par le décret 71-458 du 22 avril 1971, est faiblement développé alors qu'il est l'un des instruments de financement les plus adaptés aux PME. Cette

⁴ Maria Soledad Martinez Peria, Economiste à la Banque Mondiale, le financement bancaire des PME : quelles spécificités africaines, in le financement des PME en Afrique Subsaharienne, 2009

situation est due, d'une part, à des contraintes légales et réglementaires qui empêchent la récupération des biens et, d'autre part, à des difficultés d'ordre comptable, fiscal économique et financier. Les autres établissements de financement tels que les sociétés d'investissement à capital risque sont peu développés au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. « La plupart des fonds de capital risque présents sur le continent semblent en réalité davantage s'apparenter à des fonds d'investissement classiques. Les faiblesses et confusions institutionnelles constatées dans bon nombre de pays d'Afrique n'aident en rien à stimuler le goût du risque indispensable pour investir dans les PME »⁵

Le faible développement des marchés financiers, l'asymétrie d'information et ses effets collatéraux ainsi que l'insuffisance de dispositifs efficaces d'appui au secteur privé ne sont pas les seuls obstacles qui empêchent le développement des PME au Sénégal. D'autres facteurs propres à ces entreprises empêchent leur financement.

La faiblesse des capacités des PME

Au Sénégal, la majeure partie des PME évoluent dans le secteur informel, ne tiennent pas une comptabilité conforme aux normes et sont donc dans l'impossibilité de fournir le minimum d'informations financières exigées par les prêteurs. Même pour les PME du secteur formel, la situation n'est pas des meilleures. Le capital, souvent faible, reste concentré entre les mains d'un seul propriétaire qui n'a généralement pas une culture de management. Ainsi, la plupart des PME ne disposent pas de plan d'entreprise leur permettant d'évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement, de parfaire leurs outils de production et de définir des stratégies de pénétration des marchés, de valorisation des ressources humaines et de recherches de capitaux suffisants. Cette absence de vision est la principale cause de la faiblesse des fonds propres et de l'insuffisance de trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise. Ces comportements antagoniques aux méthodes modernes de gestion des entreprises rendent les établissements de crédit plus réticents à financer les PME.

A cela s'ajoute l'insuffisance de débouchés pour la production inhérente à la faible compétitivité des entreprises, à l'étroitesse des marchés national et régional, à la défectuosité des infrastructures routières et aux nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires.

On le voit donc, l'insuffisance de financement du secteur privé, en général et des PME, en particulier, relève de la responsabilité des entreprises, des établissements de crédits et des pouvoirs publics.

La résolution de cette situation suggère que ces principaux acteurs ont encore un rôle à jouer dans la promotion du financement des PME.

Quelques pistes de solutions à la problématique du financement des PME

Les contraintes ci-dessus pourraient être levées si des politiques macroéconomique et institutionnelle génératrices de mécanismes d'appuis technique, institutionnel et financier au profit de l'entreprise sont mises en place par les pouvoirs publics et si les entreprises adoptent et pratiquent les méthodes modernes de management.

Une intervention publique au profit des PME

L'intervention de l'Etat pour lever les contraintes de développement des PME peut, a priori, se faire sous différentes formes.

La mise en place d'un fonds de garantie : dans un contexte où les PME ont beaucoup de difficultés à satisfaire les exigences de garanties réclamées par les établissements de crédit, la mise en place d'un fonds public de garantie pourrait faciliter leur financement. Elle est considérée comme l'une des plus efficaces en ce qui concerne le développement des entreprises. « Les prêts garantis par l'Etat ou une collectivité locale présentent l'avantage de lier directement l'incitation publique au niveau de risque de l'entreprise à laquelle la banque accorde un prêt et permet d'éviter par conséquent deux effets pervers, à savoir :

- l'effet d'aubaine si la banque accorde un prêt qu'elle aurait accordé de toute façon et ;

⁵ Admassu Tadesse, vice président en charge des opérations de la DBSA, in financer les PME en Afrique Subsaharienne

- l'effet de distorsion si l'aide de l'Etat (bonification de taux d'intérêt) conduit à accorder un prêt à un projet non rentable »⁶.

Parallèlement, les structures en charge du développement de l'entreprise, en collaboration avec les partenaires au développement disposant de fonds de garantie (fonds de garantie USAID et fonds ARIZ, ...), devront porter à l'attention des entreprises l'existence de tels fonds de garantie et trouver les mécanismes d'implication des institutions de microfinances plus accessibles dans la gestion de ces fonds.

Les entreprises devront être appuyées dans la création de fonds mutuels de garanties qui seront un complément aux fonds déjà existants ou à créer.

De plus, l'Etat pourrait mettre en place un programme de soutien au financement des PME dans lequel le développement des instruments innovants de financement (crédit-bail, Société d'Investissement à Capital Risque (SICAR), etc...) occupera une place de choix. L'existence d'un tel programme aura l'avantage de faire converger l'ensemble des initiatives prises d'une manière individuelle par les structures d'appui ou ministères techniques vers un seul centre de décision et d'impulsion du financement des PME. La résolution des difficultés sur les plans comptable, fiscal et réglementaire ainsi que la mise en place de mesures fiscales incitatives pourraient grandement faciliter le développement du crédit-bail et des SICAR.

L'Etat devra aussi favoriser la création d'une banque de développement des PME à l'instar de la Tunisie et de la France qui sont des références en la matière. Cette banque de développement des PME de même que les structures telles que la Caisse de Dépôt et Consignation pourraient prendre des parts dans les capitaux de certaines PME dans l'intention de se retirer une fois que l'entreprise aura atteint un niveau de développement acceptable.

En outre, l'atténuation de l'impact négatif de l'asymétrie d'information sur le financement des PME devra passer par la création de bureau légal d'information du registre privé, en réponse aux besoins du marché et par l'achèvement du processus de labellisation des PME

déjà entamée par l'ADEPME. La mise en place d'un dispositif permettant de collecter des statistiques sur les entreprises permettra de faire des études approfondies et de divulguer des informations fiables et en temps réel, au profit des établissements de crédit et autres acteurs de développement du secteur privé. Il faut signaler que la Banque de Données économiques et financières (BDEF) de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) renferme beaucoup d'informations sur les entreprises. Cependant, elle ne donne pas au détail des statistiques sur les PME.

La couverture des risques de contrepartie des PME et le développement des systèmes de financement ne suffiront pas pour la création et le développement de PME fortes. L'appui institutionnel est également une nécessité. En effet, il s'agira de :

- développer les conditions d'accès au marché en encourageant la création de sociétés sénégalaises d'assurance à l'exportation avec ou sans la participation de l'Etat et en facilitant l'accès des entreprises aux structures similaires existantes ;
- développer les transferts de technologies et le développement de la sous-traitance pour permettre aux entreprises d'être compétitives. Il consiste à favoriser les relations interentreprises en associant des entreprises nouvellement créées ou en expansion à des partenaires industriels et commerciaux nationaux et étrangers (pays développés et émergents). C'est un moyen efficace pour les entreprises nationales de s'intégrer, de grandir et d'accroître leurs parts de marché. En outre, il importe de développer des centres de recherche technologique qui ont pour objectifs d'aider les entreprises, plus particulièrement les PME à être compétitives et de fournir des solutions technologiques pour améliorer la qualité des produits nécessaire pour pénétrer les marchés ;
- favoriser l'accès des PME à la commande publique par des mécanismes similaires aux smalls business acts initiés aux Etats-Unis⁷ ;

⁶ Maud Aubier et Frédéric Cherbonnier (2007), l'accès des entreprises au crédit bancaire, Eco trésor, Direction générale du Trésor et de la Politique économique.

⁷ Le Small Business Act (SBA), une loi du congrès des Etats-Unis, voté en 1953 réserve une part des marchés publics aux

- faciliter la formalisation de l'économie informelle ;
- accroître les efforts de renforcement des capacités des PME en matière de gestion, d'accès au marché ;

La mise en œuvre de toutes ces actions pourra être sous-tendue par la création d'un bon dispositif d'information pour mieux faire connaître aux entrepreneurs la palette de mécanismes de financement et d'appui dont ils disposent auprès des autorités publiques, des partenaires au développement et des établissements de crédit.

L'auto-ajustement des PME

Les PME ont un rôle important à jouer pour accéder aux financements externes. En effet, les chefs d'entreprises ont tout intérêt à adopter des méthodes modernes en management. Ils devront s'évertuer à rendre plus transparente la gestion comptable et financière de leurs entreprises. La mise en place de plan d'entreprise pertinent pourrait mieux convaincre les prêteurs. A cela s'ajoute la nécessité pour les entreprises d'une même grappe de la SCA, par exemple, de mettre en place un code de bonne relation entre elles et les établissements de crédit. Ce code devrait mettre l'accent sur la fiabilité de l'information financière et sur la pertinence des projets soumis aux prêteurs. De même, elles peuvent mutualiser les frais relatifs aux honoraires à verser aux experts comptables et autres structures telles que les centres de gestion agréés chargés de tenir leur comptabilité et de certifier leurs comptes.

L'amélioration des prestations des établissements de crédit est capitale pour les PME

Le contexte actuel de crise économique et financière n'est pas très propice à l'amélioration des relations entre établissements de crédit et entreprises. Pour instaurer la confiance, les banques et autres institutions financières devront, autant que l'Etat et les PME, jouer leur partition.

En effet, la généralisation de l'ouverture de guichets PME au niveau des établissements de crédit pourrait améliorer les prestations offertes aux entreprises et permettre une meilleure connaissance des risques de crédit. Ces guichets devront être gérés par des personnes formées dans les spécificités de financement et de développement de ce type d'entreprise. A ce niveau, une parfaite collaboration entre PME, banques, IMF, centre de formation de la CCIAD et autres écoles de formation pourrait déboucher sur la création d'un corps de chargés PME au niveau des établissements de crédit, recrutés sur la base d'une formation diplômante.

Par ailleurs, le développement des alliances entre les institutions de microfinances et les banques pourrait faciliter le refinancement des premières par les secondes.

Les institutions de financement devront aussi mettre en place un bon dispositif de communication sur leurs instruments de financement dont elles disposent, notamment les fonds de garantie.

PME suivant un certain nombre de critères. Elle fixe les conditions obligatoires dans lesquelles une grande entreprise doit sous-traiter un marché à une PME. Le SBA permet l'intégration des PME dans le tissu économique.